LOTS DE MÉDICAMENTS «DOUTEUX» SUR LE MARCHÉ ALGÉRIEN

Encore un scandale !

Après le scandale de l'Ifosfamide du laboratoire indien Okasa, suspecté d'être responsable dans le décès de quatre personnes au CPMC, un autre médicament «douteux» se trouve sur le marché. Il s'agit de l'un des produits phares du laboratoire Sanofi Aventis : le Lovenox (Enoxaparine).

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - Interdit dans plusieurs pays européens et aux USA, ce médicament est toujours commercialisé en Algérie, malgré toutes les recommandations.

Selon des sources bien informées, le ministère de la Santé aurait donné des instructions à toutes les directions de santé publique (DSP), pour l'interdiction de ce médicament dans les hôpitaux.

On apprendra que le Lovenox, essentiellement utilisé chez les insuffisants rénaux hémodialysés, est encore utilisé, notamment au CHU de Blida, celui de Boumerdès et dans l'Oranie (mis à part Relizane).

Anticoagulant, ce médicament est initialement utilisé comme traitement préventif des thromboses (caillots sanguins qui se forment dans les vaisseaux et les bouchent),lors d'une intervention chirurgicale et en cas d'alitement pour affection médicale aiguë (grippe, fracture avec immobilisation). Il est également utilisé comme traitement curatif des phlébites et dans certains cas d'angine de poitrine et d'infarctus du myocarde.

En France, l'interdiction de ce produit remonte au 15 mai 2008. Après diverses expertises réalisées par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'AFSSAPS, «la présence anormale de chondroïtine persulfatée, dans des lots de matière première servant à la fabrication d'héparine sodique et d'HBPM», sera prouvée. «Parmi les lots de Lovenox, avec une présence anormale de chondroïtine persulfatée, doivent être retirés 11 lots qui présentent les concentrations les plus élevées, bien que demeurant très inférieures à celles relevées dans les cas d'effets indésirables graves américains et allemands, avec des héparines sodiques utilisées par voie intraveineuse», peut-on lire dans un communiqué de l'AFSSPS. Des investigations démontrent que le médicament peut entraîner de graves dommages pour certains patients. Il aurait même causé plusieurs décès. Ainsi, Sanofi Aventis procédera, en accord avec l'AFSSAPS, au «rappel de 11 lots d'Enoxaparine (Lovenox)».

Photo : DR

La série de retraits — dont le premier a eu lieu en mai — devait être clôturée en août dernier. Coup dur pour Sanofi Aventis ! Ce dernier se tournera vers l'Algérie pour se débarrasser de ce fardeau. Une autorisation d'importation sera délivrée par la direction de la pharmacie de ce laboratoire. Une autorisation qu'on pourrait qualifier «d'acte de gré à gré». Pis encore, elle aurait été «vite» signée en date du 3 juin 2008, suite à une demande formulée par le laboratoire, le 28 mai 2008.

En d'autres termes, après que le médicament fut interdit en France et l'opération de retrait entamée. Il convient de noter que plusieurs associations algériennes ont dénoncé la commercialisation «illicite» du médicament.

Cet état de fait impose quelques questions. Comment est-on arrivé là ? N'aurait-on pas pu se référer aux recommandations de l'AFSSPS ? Qu'en est-il du rôle de la pharmacovigilance ? Cette tendance au «laisser-aller» ne va-t-elle pas encourager ce genre de trafic ? Les importations anarchiques et douteuses ne devront-elles pas être freinées par des mesures plus sévères, de contrôle notamment ? Mais, dans cette course effrénée à de nouveaux marchés, il est difficile de réduire la cadence.

W. Z.

PRÉVENTION CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Généraliser le dépistage

Bien que les nouveaux vaccins contre le VPH offrent de nouvelles possibilités de prévenir le cancer du col de l'utérus, l'amélioration des stratégies de dépistage, parmi lesquelles celle du VPH, apparaît comme un nouvel outil des plus prometteurs.

Des thèmes traités lors des 4es journées d'évaluation du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus, qui se tiennent depuis hier à Chéraga.

Le cancer du col de l'utérus est curable quand il est traité au stade de lésions cytologiques dites précurseurs. Cela permet d'éviter une prise en charge palliative lourde et coûteuse et d'améliorer la longévité.

Le dépistage organisé constitue en soi un enjeu de santé publique majeur. Un programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus lui a été consacré. «Ce programme a été introduit par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière en 1999. Une première étape a concerné la formation de cytologistes. Cela est entré en cadence lentement», dira le Pr Bouzid en marge de cet évènement. Il insistera sur «l'impérative généralisation du dépistage à l'ensemble du territoire national».

Il s'agit du «renforcement du dépistage et l'amélioration de sa qualité, en plus du développement de la recherche contre le cancer et la détection des HPV 16 et 18.

Ce sont les deux virus les plus répandus chez les femmes porteuses du HPV. Près de 3 000 nouveaux cas par an sont enregistrés, estime le professeur. Le taux de mortalité représente 50 %. Effectivement, 50 % des femmes atteintes du cancer du col de l'utérus décèdent dans les cinq ans.

Pour le Dr Nacéra Keddad, directrice de la population au MSPRH, l'évaluation du programme permet de déterminer les activités en cytopathologie du diagnostic cytologique précoce. «Le programme est basé sur le dépistage des lésions précancéreuses», estime notre interlocutrice. L'objectif du programme est l'amélioration des indicateurs de la santé de la reproduction par les personnels formés en screening.

Le Dr Keddad notera que 200 000 frottis ont déjà été réalisés et 5 millions de femmes sont concernées par le dépistage. Il a été constaté que ces performances sont loin d'avoir atteint les objectifs escomptés, soit un million de frottis. Elle déplorera, par ailleurs, la défaillance du système d'information. «Il faut également généraliser les techniciens en cytologie, et pas uniquement au niveau des CHU», ajoutera le Dr Keddad.

Cette spécialité nécessité 4 ans d'études. Depuis le lancement du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus jusqu'en 2007, 114 unités de cytodiagnostic ont été créées sur la quasi-totalité du territoire national, relève-t-on. «290 screeners ont été formés. En termes plus explicite, des cytotechniciens. Mais cela étant, la couverture de ce type de soins reste insuffisante. Une moyenne de 2,5 unités par wilaya.

Le MSRPH vise assurer au moins un centre de lecture au niveau de chaque établissement public de santé de proximité. Aussi l'INSP a pris en charge la formation de 83 gynécologues dans 27 wilayas dont 43 pour la seule wilaya d'Alger.

Les spécialistes regrettent toutefois la déperdition de nombreux gynécologues formés. Dans ce sens, les recommandations de cette journée se résument en la dynamisation de l'anatomopathologie et des services de gynécologie obstétrique.

En outre, on appelle au renforcement de la formation à la colposcopie par l'institution d'un diplôme universitaire (DIU). Aussi, veiller à la formation pratique de gynécologues obstétriciens dans leur cursus de base.

L'amélioration du dépistage est envisageable par l'augmentation du taux de participation et l'utilisation de nouvelles technologies dans l'attente d'une vaccination efficace contre les papillomavirus.

La vaccination assure une protection contre deux virus uniquement. Cependant, la vaccination contre le HPV 16 et 18 ne permet la prévention que dans 30 % des cancers. Elle est envisageable, mais pas à court terme. Cela étant, «on ne pourra jamais assurer une vaccination à 100 %». Par ailleurs, les participants ont insisté sur l'impérative information et sensibilisation des femmes.

W. Z.

PRIX DU PAIN

Les boulangers veulent une augmentation

Au cours d'une rencontre avec la presse, la commission des boulangers affiliée à l'Union des commerçants et artisans d'Algérie a exprimé le souhait de voir les autorités compétentes revoir la loi 96 relative à leur profession. En effet, il a été expliqué que le métier de boulanger est en pleine déperdition. Uniquement pour Alger, pas moins de 300 établissements ont baissé rideau. Le conférencier a assuré que la profession devient de plus en plus pénible.

Les charges n'ont pas cessé d'augmenter alors que la marge bénéficiaire est restée la même. A la question de savoir si les boulangers demandent l'augmentation du prix du pain, le président de la Commission des boulangers a répondu par la négative.

Cependant, il a été demandé à ce que les pouvoirs publics fassent en sorte que la marge bénéficiaire des boulangers soit revue à la hausse. «Il est vrai que l'Etat soutient le prix du pain, cela s'est traduit par la prise en charge de la facture du blé à l'importation. Mais pour fabriquer du pain, il y a d'autres intervenants, le blé seul ne suffit pas. Il faut compter la facture du gaz, de l'électricité, le sel, les améliorants, l'huile et bien d'autres éléments.»

Le porte-parole des boulangers a aussi parlé de la concurrence déloyale livrée par ceux qui vendent du pain sur les trottoirs. La majorité de ces revendeurs de pain s'approvisionnent auprès de boulangeries qui travaillent sans registre du commerce, et ne payent donc aucune charge.

Revenant sur la consommation du pain, il a été expliqué qu'il serait plus intéressant d'encourager la consommation du pain nutritif. Le pain noir est beaucoup plus bénéfique pour la santé, en plus sa consommation participe à la réduction de la facture d'importation du blé à hauteur de 15 %.

Concernant l'activité organique de ladite commission, il a été souligné que l'aile de l'ex-SG de l'UGCAA tente d'organiser un congrès parallèle afin de semer la zizanie au sein de la corporation des boulangers. L'orateur a rappelé que l'ancien secrétaire général de l'UGCAA a fait l'objet d'un retrait de confiance des commerçants de 28 wilayas.

N. M.